



Situation Régionale IBR - BVD



Contexte de la demande : La FRGDS est auditée tous les ans par un cabinet externe sur sa gestion de l'IBR. Cette année l'audit a été réalisé dans les Alpes Maritimes. Il a été soulevé lors de cet audit que les éleveurs du 06 ne bénéficiaient pas de l'allègement possible (dans certains cas de figure) de la prophylaxie IBR.

Mais cela n'a pas de conséquences pour les éleveurs du 06 puisque :

- ① Dans le 06 tous les bovins de plus de 12 mois sont de toute façon prélevés pour la recherche brucellose => les prises de sang seraient à faire sur ces bovins même si l'allègement était mis en place
- ② Dans le 06, les analyses sont payées par le Département 06 = aucun coût supplémentaire pour les éleveurs

+ Seulement 9 éleveurs seraient potentiellement concernés par l'allègement



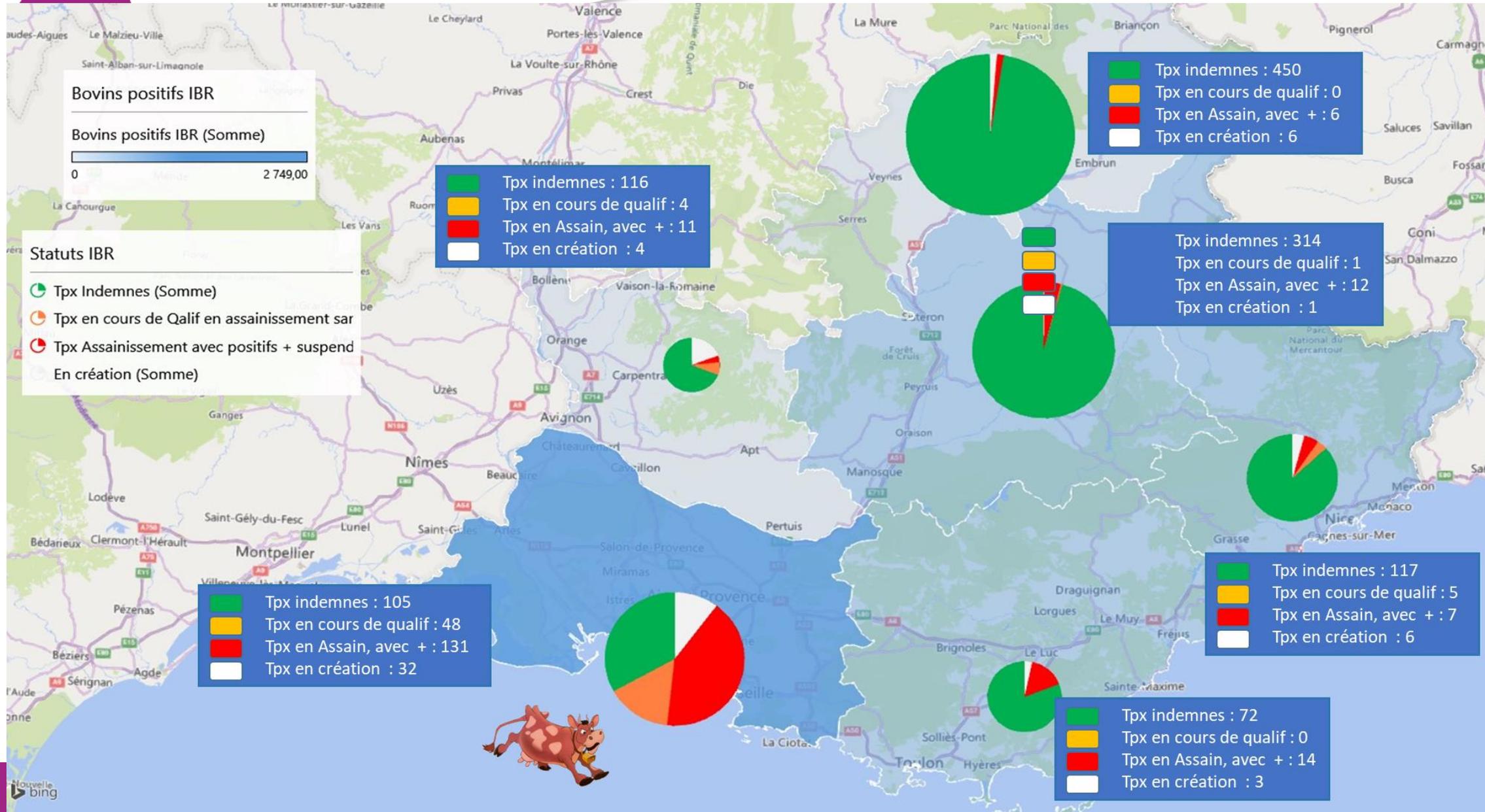
L'organisme de contrôle nous demande de faire valider par le CROPSAV ce non allègement de la prophylaxie IBR dans les Alpes Maritimes.

En effet des dérogations devant faire l'avis du CROPSAV concernent notamment les dispositions complémentaires aux mesures prévues dans l'AM du 05/11/21 afin de rendre plus efficiente la protection des élevages à l'égard de l'IBR dans le département concerné, la possibilité pour les éleveurs du 06 de faire toutes les prises de sang permet donc une meilleure gestion de l'IBR dans le département.

Validation du CROPSAV pour le non allègement ?

Voir avec DDPP 06 pour mentionner ce non allègement dans l'arrêté préfectoral





2 749 bovins connus infectés IBR dans 95 cheptels

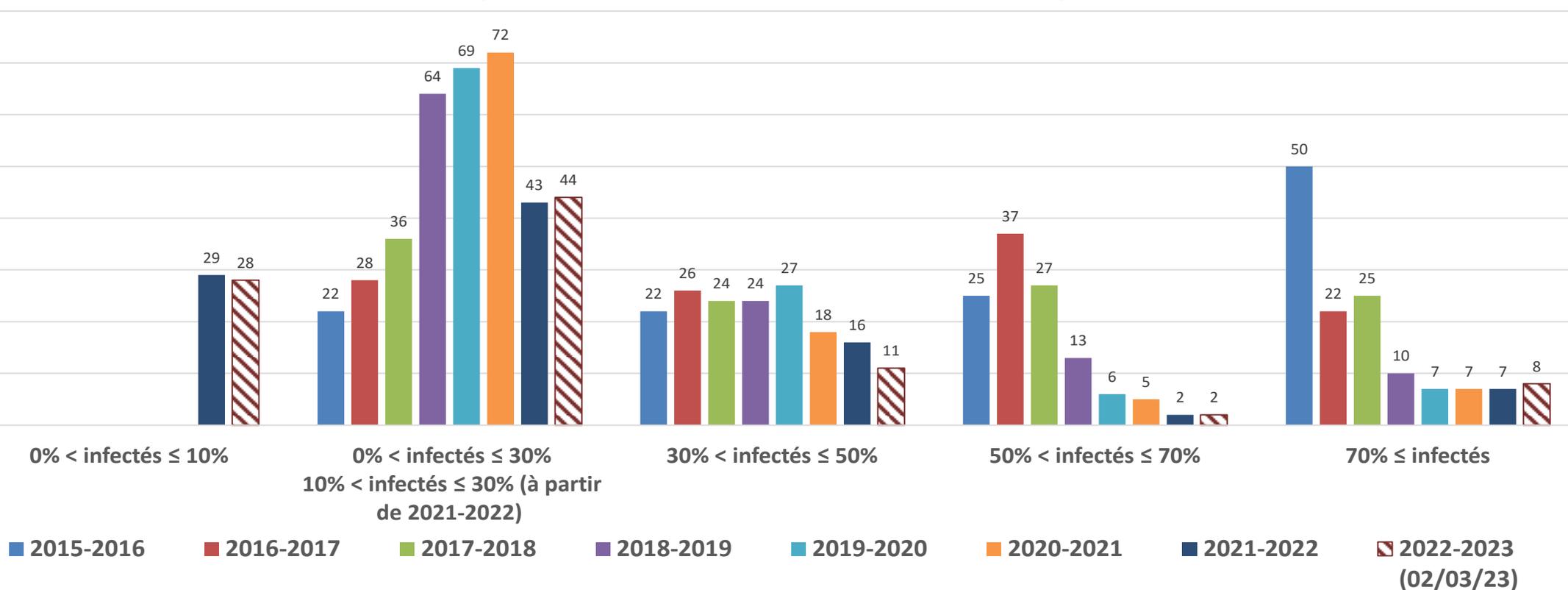
14 ateliers allaitants avec 33 infectés IBR

5 ateliers allaitants ont éliminé leurs derniers infectés d'IBR sur 2022-2023

81 manades et ganaderias avec 2 716 infectés IBR

3 manades et ganaderias ont éliminé leurs derniers infectés d'IBR sur 2022-2023

Pourcentage de bovins infectés d'IBR dans les élevages du 13



LSA et gestion de l'IBR

Anomalies et suites à donner



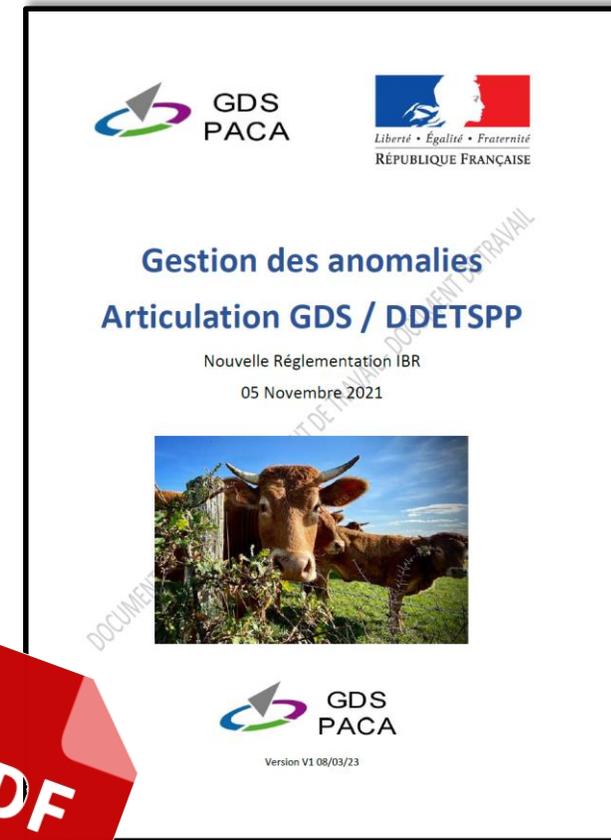
① La « suspension » de la qualification -
information par l'OVS :

② Le « retrait » de la qualification -
notification par DD(ets)PP :

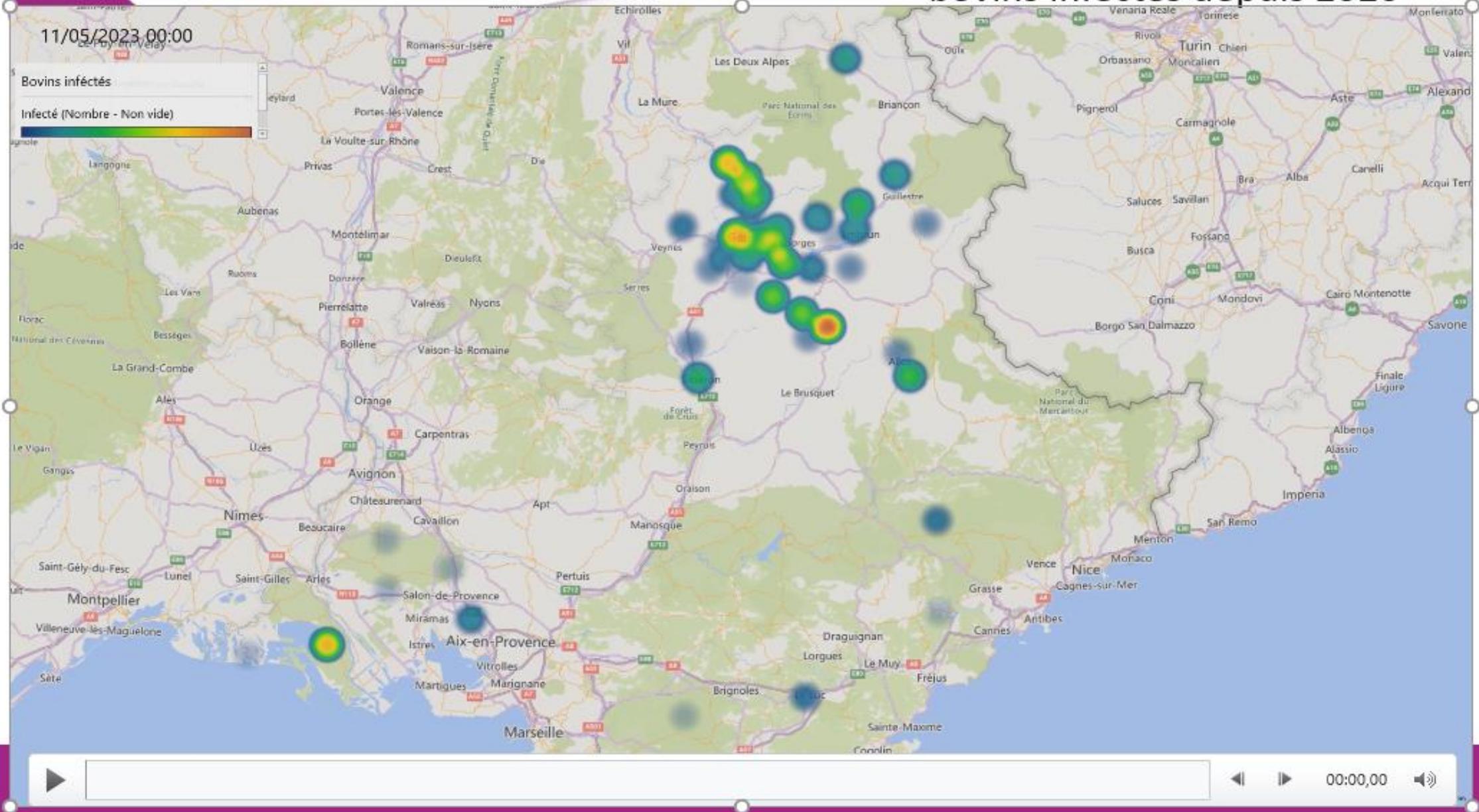
③ La « non-conformité » – notification par
DD(ets)PP :



Mise à disposition d'un document
avec l'ensemble des courriers
modèles



Situation de la BVD : apparition des bovins infectés depuis 2020



Progress bar



00:00,00



Situation de la BVD : Circulation de la maladie évolution depuis 2020

01/05/2023 00:00

Circulation de la BVD

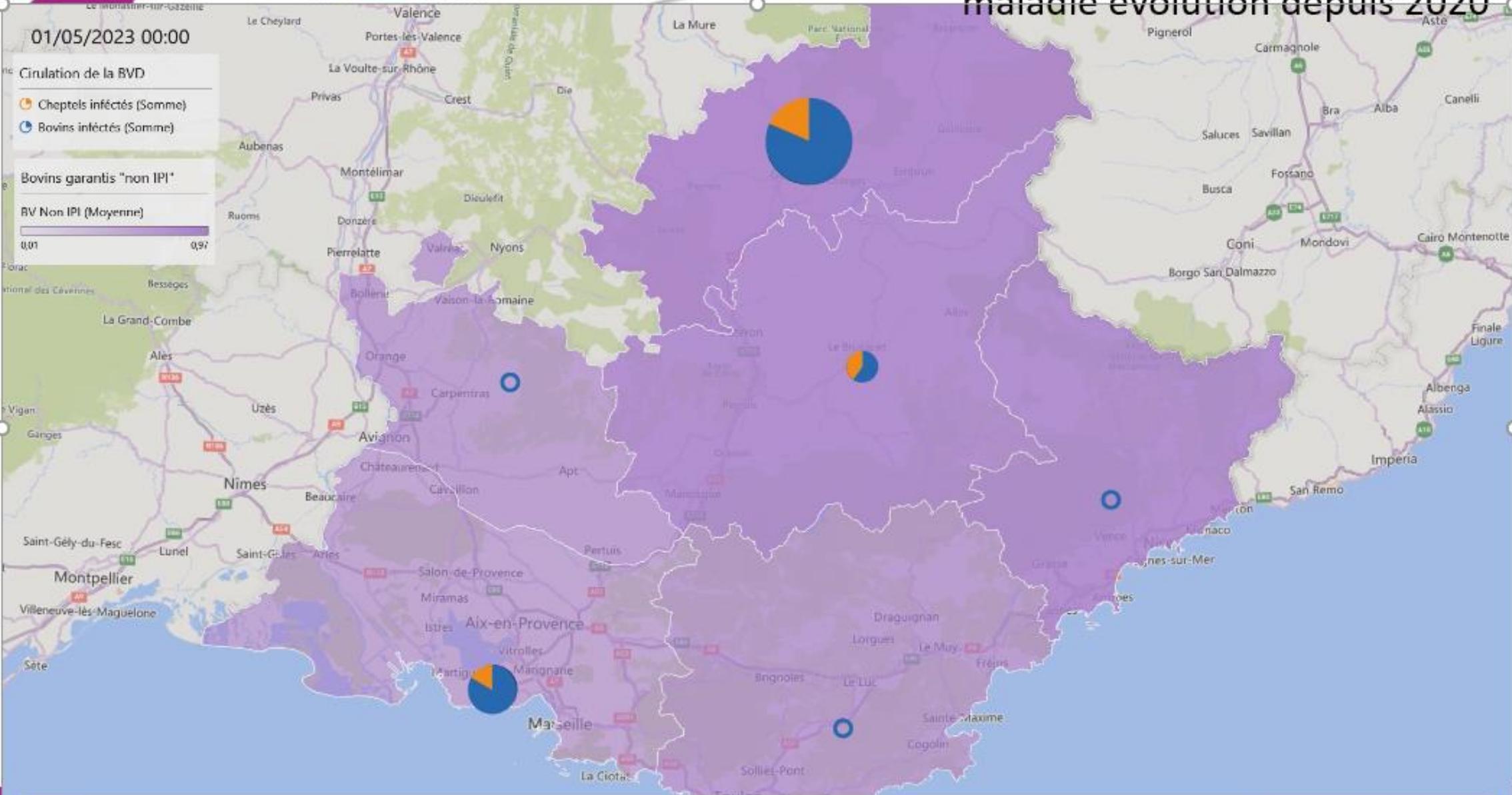
● Cheptels infectés (Somme)

● Bovins infectés (Somme)

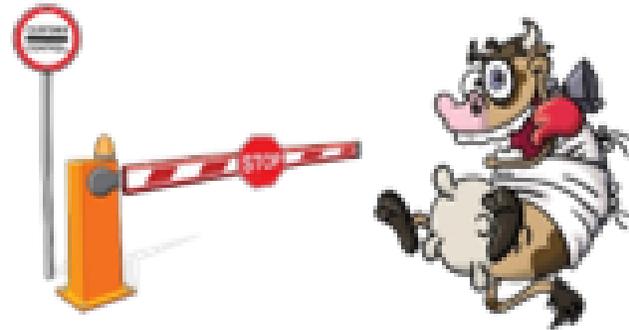
Bovins garantis "non IPI"

BV Non IPI (Moyenne)

0,01 0,97



① Réglementer les mouvements pour les troupeaux infectés :



② Réglementer le statut des bovins à l'estive :



Certifié
non IPI

